

terrible doctrine actuelle, qui est ruinée par le dogme de l'Immaculée Conception.

La charité de Marie à notre égard est toujours aussi grande dans le ciel. Ayons donc confiance et courage dans notre lutte contre le mal.

Afin de nous aider, le pape accorde une indulgence extraordinaire en forme de jubilé. Il durera à Rome du premier dimanche du Carême à la fête du *Corpus Domini* et, hors de Rome, pendant la même période, ou pendant trois mois, même non continus, déterminés par les ordinaires, mais avant le 8 décembre.

Le Souverain-Pontife conclut par une nouvelle attestation de son espérance dans le secours prochain et puissant de Marie.

PROFESSION RELIGIEUSE

SAMEDI, le 19 mars, une cérémonie de profession avait lieu dans la chapelle de la maison-mère des Sœurs de Sainte-Anne, à Lachine.

Deux religieuses : Sœur Marie-Honorius et Sœur Marie-Laurentia émettaient leurs *vœux perpétuels*.

Six novices faisaient leurs *premiers vœux* : Sœur Thomas du Rosaire, née Gray, de Victoria, C. B. ; Sœur Marie-Jeanne du Portugal, née Charlebois, de Montréal ; Sœur Marie-Arthémie, née Mercier, des Trois-Rivières — *professes vocales* ; Sœur Marie-Alberthe, née Lacasse, de Saint-Hippolyte ; Sœur Marie-Théonas, née Dubé, de Haverstraw, N. Y. ; Sœur Marie-Moise, née Turcotte, de Saint-Hippolyte-de-Wotton — *professes coadjutrices*.

La pieuse cérémonie fut présidée par le Rév. Père J. Jodoin, O. M. I., qui prêcha aussi le sermon de circonstance.
